

Octobre 2014

Les dossiers techniques du service police de l'eau

Pollutions accidentelles

Bilan 2003-2013 des évènements susceptibles d'influencer la qualité des eaux



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
Île-de-France



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Sommaire

	<i>Page</i>
• Sommaire	1
• Introduction	2
• Présentation de la base de données	2
• Types d'événements	3
• Origines et modes de transmission de l'alerte	4
• Répartition géographique	5
• Cartographie des pollutions accidentelles	6
• Milieus atteints	7
• Masses d'eaux et prises d'eau de la région Île-de-France	8
• Chronologie	9
• Principales activités humaines en cause	10
• Produits rejetés	11
• Gravité	12
• Effets sur le milieu et conséquences	13
• Suites et interventions	14
• Conclusions	15

Annexes

- **Listing des 50 évènements graves et très graves**
- **Signification des colonnes du listing**
- **Pollutions accidentelles par masses d'eau**
- **Exemple de compte-rendu N° 1 (CR1)**
- **Grille de saisie du logiciel « Evenement »**
- **Grille de gravité proposée par la DRIEE**
- **Glossaire**
- **Liens web et adresses mails utiles**

Source photographique: DRIEE-IdF

Ce rapport est une mise à jour des précédentes statistiques établies par la DRIEE sur la période 1998-2007.

Introduction

Le service Police de l'eau de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France (DRIEE) (*) exerce la mission de police de l'eau et des milieux aquatiques sur la quasi-totalité des grands axes fluviaux du bassin de la Seine, sur tous les petits cours d'eau et les nappes (hors Albien et Néocomien) situés dans les quatre départements de Paris-proche couronne (PPC), soit 2422 km, répartis sur 16 départements et 5 régions.

A ce titre, le service est informé de **faits marquants** susceptibles d'entraîner des conséquences écologiques. La plupart de ces **événements**, sont des « déversements anormaux ». Le service Police de l'eau de la DRIEE constate alors éventuellement leurs conséquences écologiques en identifiant la source de la pollution, et peut participer à l'arrêt de la pollution.

Objectifs de l'étude La directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000, impose aux États membres la mise en place de programmes de surveillance destinés à établir l'état des lieux par masse d'eau et de définir un programme de mesures (actions) afin d'obtenir le bon état.

Cette surveillance est classée en 4 types:

- réseau de contrôle de surveillance (RCS) à caractère pérenne,
- réseau de contrôle opérationnel (RCO) lié au suivi de l'effet du programme de mesures,
- réseau complémentaire de bassin (RCB), ayant un intérêt pour l'AESN,
- et enfin les réseaux de contrôles d'enquête qui recherchent les causes de dégradations.

Le présent rapport contribue à ce dernier type de réseaux. Il permet de fournir des **chiffres** et d'établir des **statistiques** sur les événements signalés à la DRIEE pouvant causer des dégradations de l'état des eaux.

(*) pour mémoire, le service Police de l'eau de la DRIEE a regroupé en 2010 l'ex-service « eau et environnement » du SNS, ainsi que les agents chargés de la police de l'eau au STIIC et dans les DDE de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne. A partir de cette date, cette nouvelle organisation, a modifié les modes de transmission des informations et la répartition géographique des constats.

Présentation de la base de données

Afin de conserver des traces de toutes les informations collectées et de faciliter leurs exploitations, le service a mis en place une base de données relative à tous les « Événements » susceptibles d'influencer la qualité des eaux des grands axes fluviaux et ceci dès 1983. La saisie des événements concernant les petits cours d'eau PPC a débuté en 2010, date de création de la DRIEE.

Chaque événement possède de nombreux attributs caractéristiques comme: descriptif détaillé, date, localisation, impacts sur le milieu, causes, interventions des partenaires et éventuellement les suites juridiques. Ces différents éléments permettent d'extraire un ou plusieurs événements et d'établir des statistiques spécifiques.

Au cours de son histoire, l'outil a été développé sous divers gestionnaires de bases de données (BDD). Actuellement, il fonctionne avec Access 2000. Un exemple de saisie est présenté en annexe.

Cet outil permet de :

- fournir un listing d'événements filtrés selon de multiples paramètres,
- établir une cartographie des zones atteintes à risques, y compris par masses d'eaux atteintes,
- lister les principales activités des établissements en cause,
- identifier la nature des produits rejetés,
- évaluer la gravité des événements,
- faire un bilan des conséquences écologiques,
- préciser les interventions des acteurs de terrain : DRIEE, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), Voies navigables de France (VNF), Gendarmerie, Police nationale, Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), etc.

A ce jour, la BDD comporte **2778** événements collectés depuis **1983** dont **900** sur la période **2003 à 2013**.

Types d'événements

D'après le Secrétariat d'Administration National des Données Relatives à l'Eau (SANDRE), la pollution des eaux peut être divisée en 2 catégories:

- Les pollutions **chroniques** qui sont identifiées, réglementées en minimisant les impacts sur le milieu récepteur et contrôlées.
- et les pollutions **accidentelles** qui se caractérisent par leur imprévisibilité, le lieu de l'accident, le type de polluant, la quantité déversée, les circonstances de l'accident, les conséquences de l'accident.

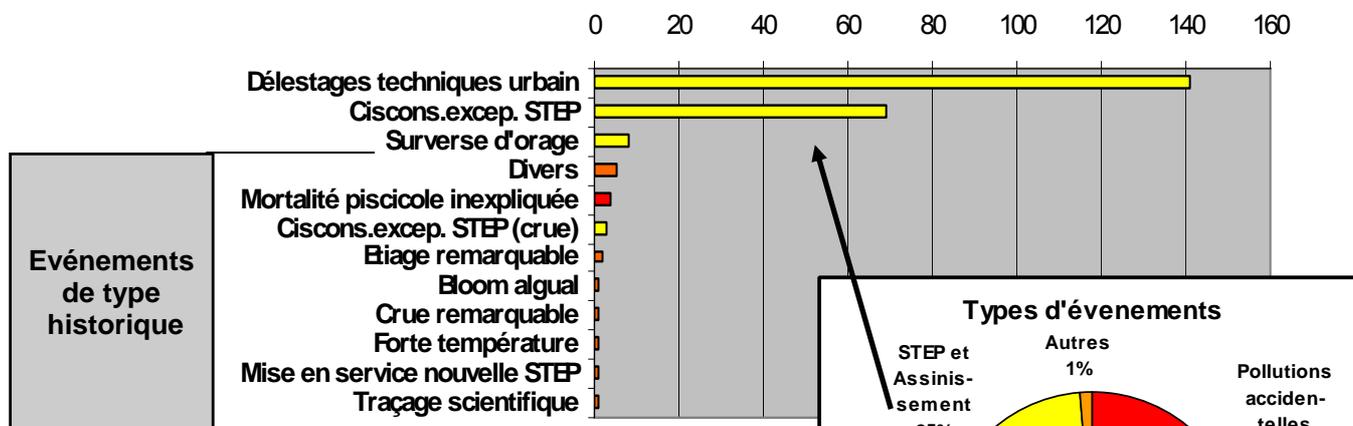
Parmi les pollutions accidentelles, peuvent être distinguées celles provenant de l'assainissement urbains et celles provenant d'autres sources. En effet, les déversements d'eaux usées liés à l'assainissement collectif, hors rejet autorisé, peuvent être la cause d'atteintes environnementales et perturber les filières de traitement des usines de production d'eau potable (AEP).

Ces déversements urbains « anormaux » peuvent, eux aussi, être classés en 3 catégories:

- Les circonstances exceptionnelles, de rejet des stations d'épuration (STEP), en général, il s'agit de pannes d'un élément de la filière d'épuration
- Les « délestages techniques », sont des déversements temporaires du réseau d'assainissement afin d'effectuer des travaux. Ils sont très souvent programmés et réglementés,
- Les déversements observés lors de gros orages via des « déversoirs d'orage » (DO), pouvant provoquer des zones d'anoxie.

Lors de la création de la base de données, en 1983, il n'existait pas d'outils spécifiques au suivi des rejets urbains. Depuis, d'autres programmes informatiques ont été élaborés par le ministère dans le cadre de la surveillance des STEP : AutoStep, Roseau, etc. Ces événements ne sont donc plus saisis systématiquement depuis 2006, sauf en cas de déversements importants et de risques de dégradation sensible du milieu récepteur.

Types d'évènements (effectifs Hors « pollution accidentelle »)



► Parmi les **900 événements** recensés de 2003 à 2013:

- **667** soit **74%** sont des **pollutions accidentelles** hors assainissement,
- **221** soit **25%** sont liés à l'assainissement urbain (circonstances exceptionnelles des stations d'épuration (STEP): délestages techniques du réseau d'assainissement ou surverse d'orage,
- et **12** soit **1%** de types historiques. Ces faits ont été **écartés** de la suite des statistiques du document : bloom algal, traçage scientifiques par exemple etc.

► Dans la suite du document, pour des facilités de lecture, les pollutions accidentelles hors assainissement seront désignées par le terme « pollution accidentelle »

Origines et modes de transmission de l'alerte

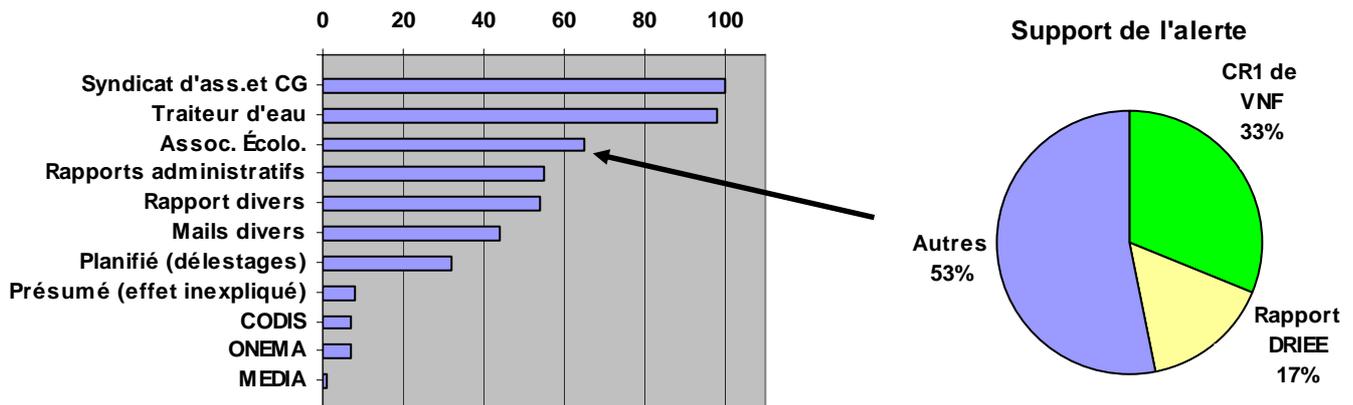
L'alerte d'une pollution accidentelle est déclenchée par des observateurs de terrain très variables: riverains, pêcheurs, ONEMA, bateliers, agents VNF, gendarmerie, Préfecture, etc. De fait, le circuit de transmission est parfois long avant d'aboutir à la DRIEE. De plus, les enquêtes de terrain sont souvent infructueuses car la pollution signalée se déplace à l'aval en quelques heures et peut se diluer notamment lorsque le débit est élevé. Les effets ne sont plus perceptibles et la description de l'événement se limite alors à la première alerte. Cependant, d'autres partenaires peuvent communiquer certaines informations à la DRIEE ultérieurement, ce qui permet de compléter les investigations. Parmi les partenaires en question, les unités territoriales de la DRIEE et des DREAL sont impliquées en cas de pollution d'origine industrielle. Enfin, certains événements font l'objet d'articles de presses. Ceux-ci sont lus et complètent parfois les fiches.

La base de données de la DRIEE permet d'indiquer l'**origine** de l'alerte et la **date de création** de la fiche. Ainsi, **2/3** des fiches sont saisies dans les 24H après transmission au SPE de la DRIEE, et 80% dans le mois. A noter, qu'en 1983 les fiches étaient transmises par courrier, puis par fax. Maintenant de nombreuses alertes sont transmises rapidement par un **simple mail, mais sans fiche détaillée de type CR1(*)**.

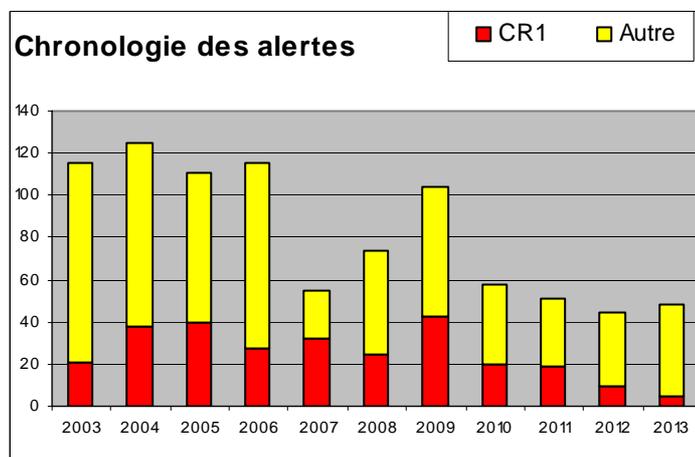
Pour tous les autres types (délestages techniques par exemple), l'information provient essentiellement des gestionnaires des réseaux d'assainissement et des STEP eux-mêmes. Dans ce cas la communication est souvent plus longue (de l'ordre du mois ou du trimestre).

Enfin, les producteurs d'eau potable transmettent au SPE de la DRIEE des listings mensuels qui indiquent certaines pollutions inconnues détectées par les stations automatiques et précisent les conséquences de la pollution sur les filières de production d'eau potable.

Le graphique ci-dessous décrit la répartition des sources de l'alerte



Cas des pollutions accidentelles



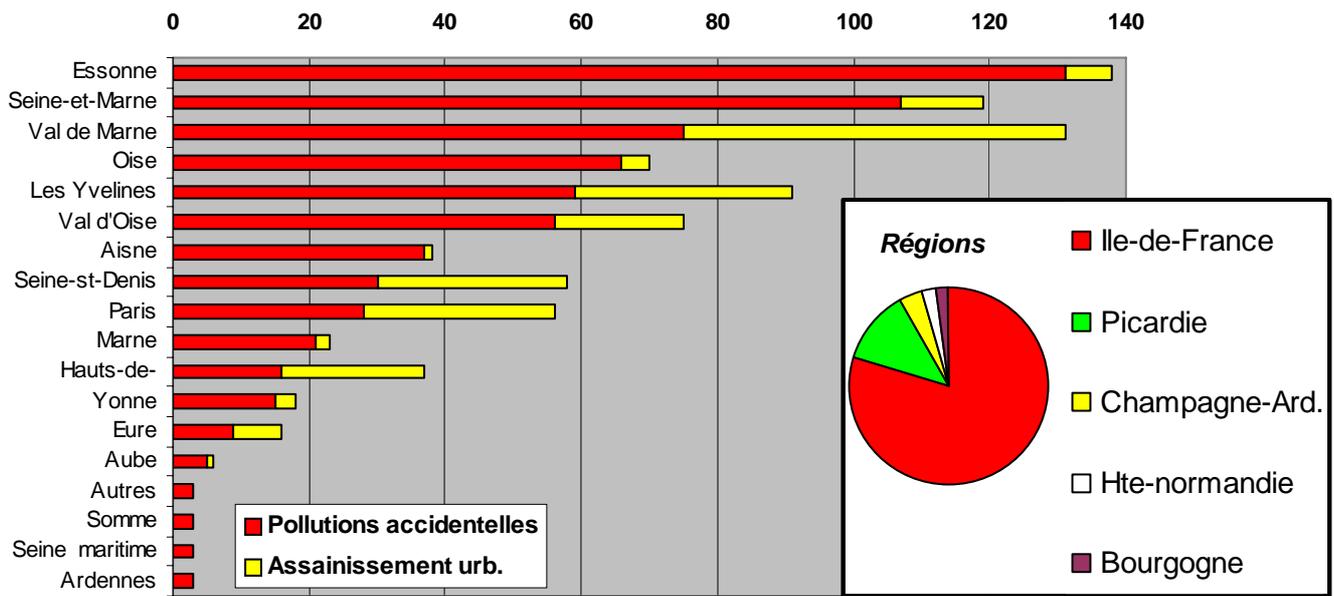
Le graphe de gauche indique le nombre de pollutions accidentelles signalées chaque année **avec** et **sans** CR1.

Il montre la diminution sensible du nombre de pollutions accidentelles signalées à la DRIEE, surtout depuis 2010 d'une part et de la diminution du nombre de CR1 transmis d'autre part.

(*) Pour mémoire, il est rappelé que le CR1 (cf. exemple en annexe) constitue un document d'informations destiné aux partenaires officiels concernés par l'environnement (préfecture, ministères etc.) et **n'est pas un procès-verbal**.

Répartition géographique

Départements triés par le nombre de Pollutions accidentelles



Plus de ¾ des événements se déroulent dans la région Ile-de-France et notamment les départements de : l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne. C'est dans cette région que les pressions anthropiques sont les plus fortes avec des risques de déversements accidentels associés.

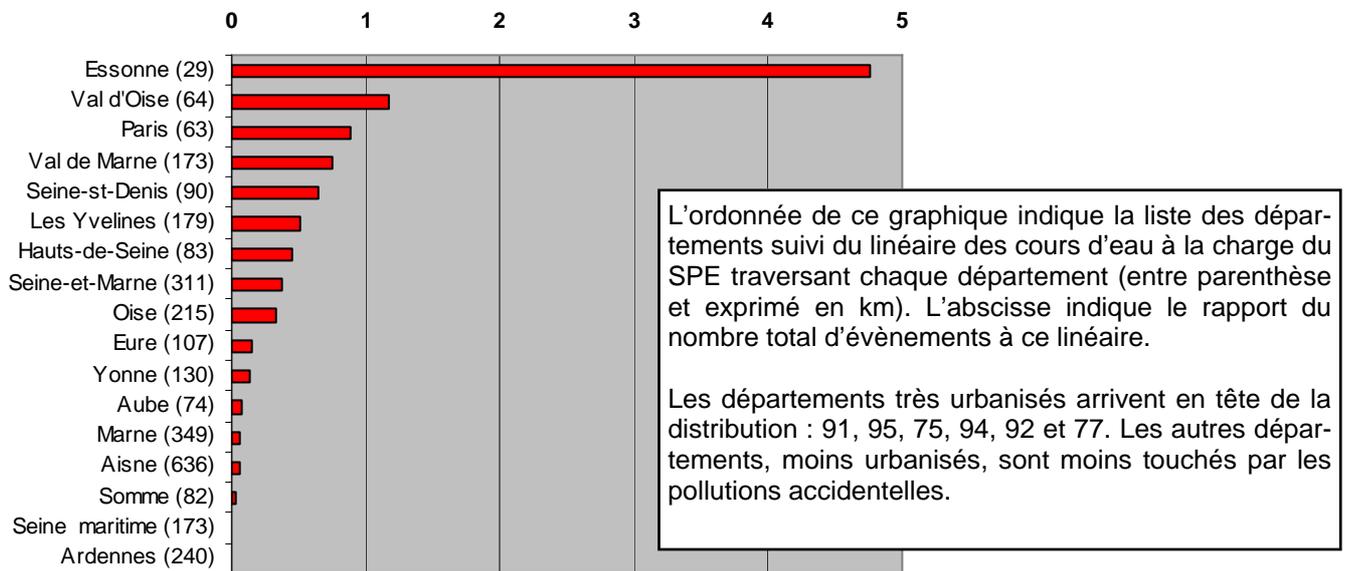
Il faut noter que les fiches d'actions provenant du SDIS l'Essonne (91) et les délestages techniques des réseaux d'assainissement des Conseils généraux de la région Ile-de-France, notamment celui du Val-de-Marne sont systématiquement adressées à la DRIEE, ce qui n'est pas le cas des autres départements concernant le Service police de l'eau de la DRIEE. Ceci entraîne probablement un biais géographique.

La région Picardie est également assez atteinte (15%), notamment dans les départements de l'Oise

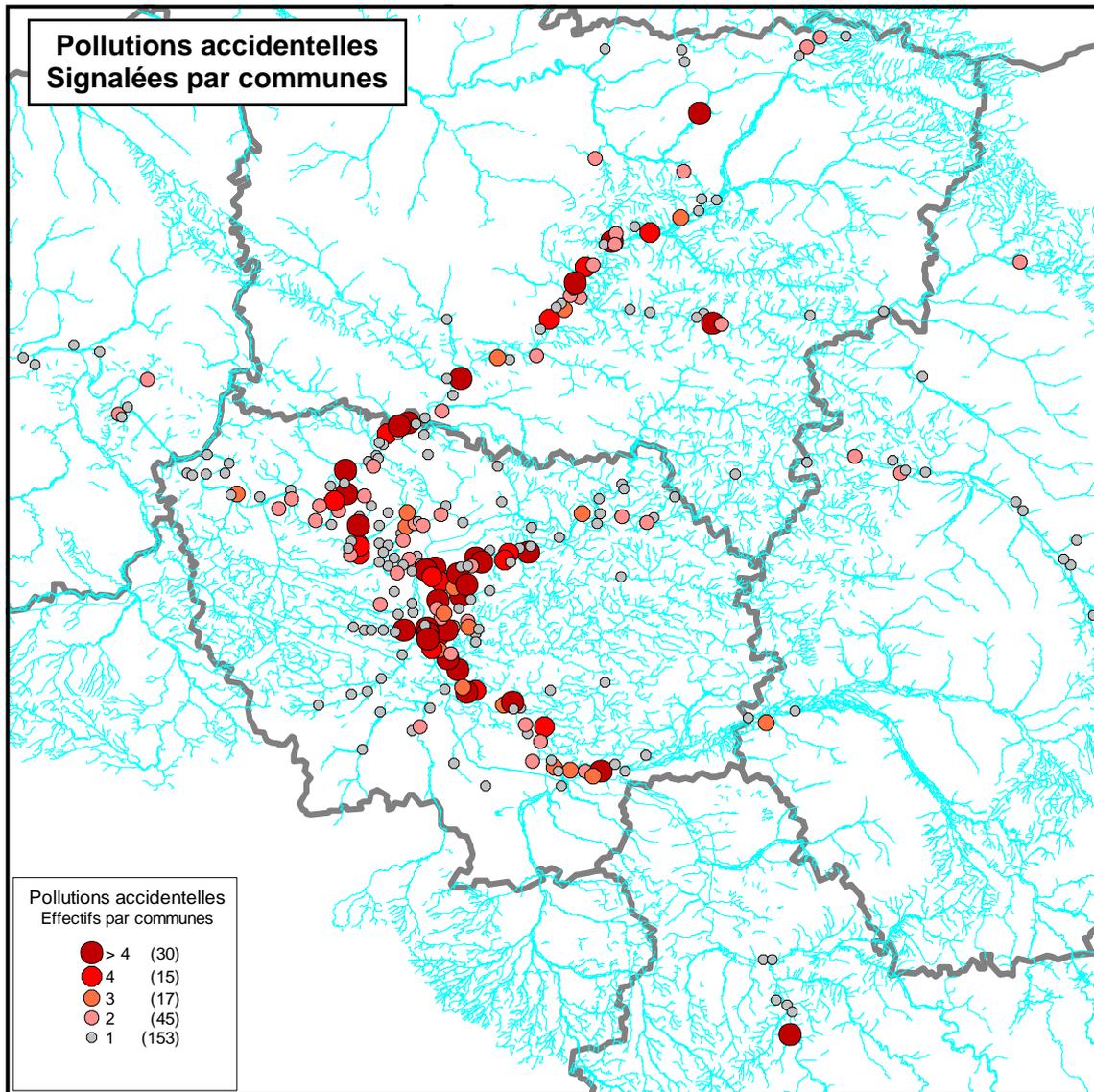
et de l'Aisne. Les autres régions Haute-Normandie, Champagne-Ardenne et la Bourgogne sont les plus épargnées.

A noter que l'ex-Service eau et environnement du Service navigation de la Seine (maintenant Service police de l'eau de la DRIEE) n'exerce plus la Police de l'eau sur la Seine dans la traversée du département de la Seine-Maritime depuis 2004, ceci explique le faible effectif pour ce département et par conséquent celui de la région Haute-Normandie.

De même, les événements observés sur les petits cours d'eau situés dans les départements de Paris et proche couronnes (PPC), sont archivés dans la base de données que depuis 2010, année de création de la DRIEE. Cette précision justifie le faible effectif pour ces cours d'eau.



Cartographie des pollutions accidentelles



La carte ci-dessus indique le nombre de pollutions accidentelles, et uniquement ce type, par commune sur la période 2003-2013.

A noter, que 45 d'entre-elles, parmi les 260 concernées, ont connu au moins 4 évènements.

Parmi ces communes, deux situées dans le département de l'Essonne ont été polluées 15 fois durant cette même période : Athis-Mons et Corbeil-Essonnes.

Déversement accidentel de pastilles « Biomédia » utilisées dans le traitement des eaux usées (Corbeil-Essonnes 2010)

Ces pastilles ont traversé plusieurs départements avant d'atteindre la mer pour la plupart d'entre-elles.

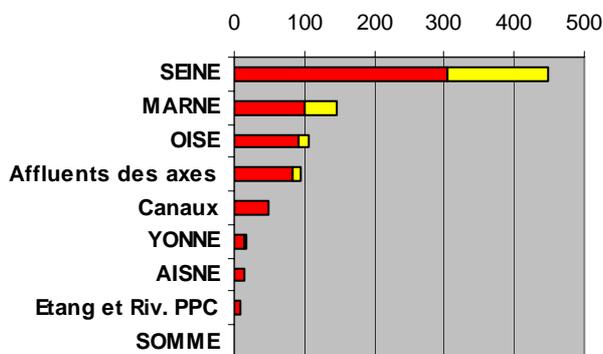


Milieux atteints

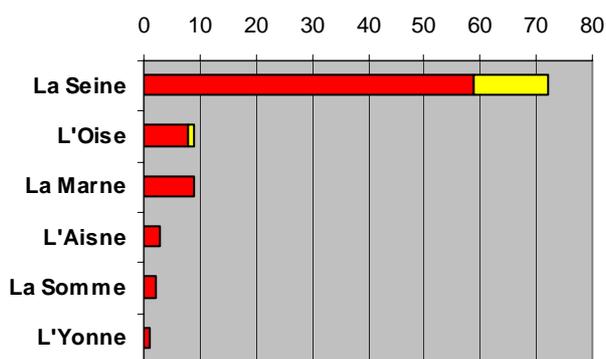
Nombre d'événements (effectifs)

	Total	Poll. Acc.	Ass. Urb.	Poll. Acc.	Ass. Urb.
SEINE	448	306	142	50%	34%
MARNE	146	100	46	16%	11%
OISE	106	91	15	12%	10%
Affluents	96	82	14	11%	9%
Canaux	50	50	0	6%	6%
AISNE	15	14	1	2%	2%
YONNE	18	15	3	2%	2%
Autre	8	8	0	1%	1%
SOMME	1	1	0	0%	0%
Total	888	667	221	100%	100%

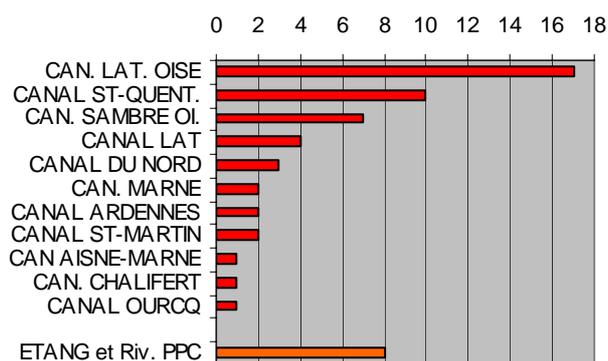
Effectifs par milieux aquatiques



Affluents de ...



Les canaux, étangs et autres



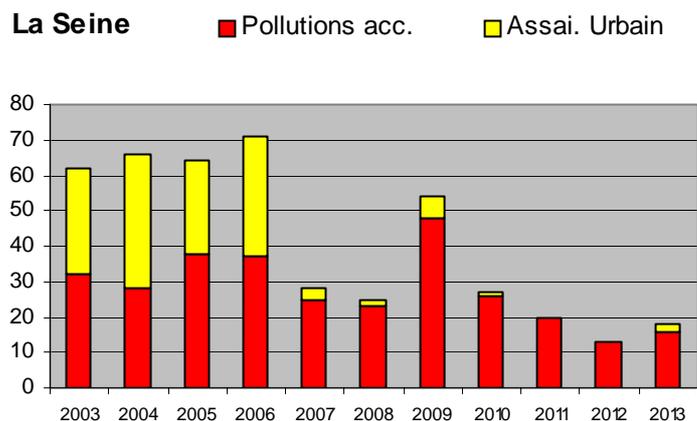
La Seine est le cours d'eau le plus atteint (**50%**), devant la Marne (**16%**) et l'Oise (**12%**)

De nombreuses pollutions accidentelles sont constatées sur les affluents des grands axes fluviaux (**11%**), notamment ceux de **la Seine à l'amont de Paris** comme : **l'Orge, l'Essonne et l'Yerres**.

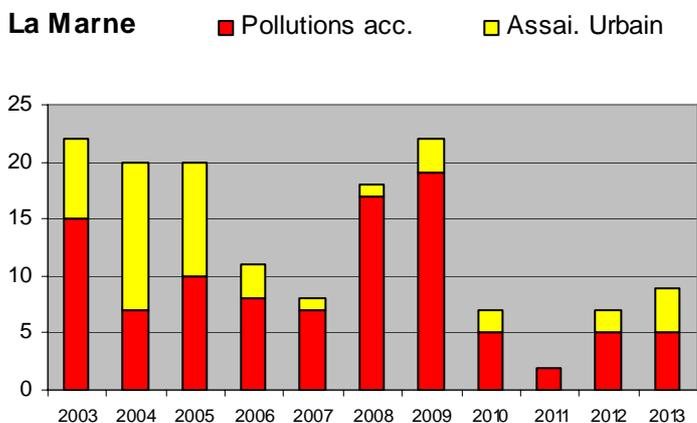
Les événements observés sur les canaux ne sont pas négligeables (**6%** du total). Les autres cours d'eau sont relativement épargnés et représentent moins de 2%.

Chronologies des 3 axes principaux

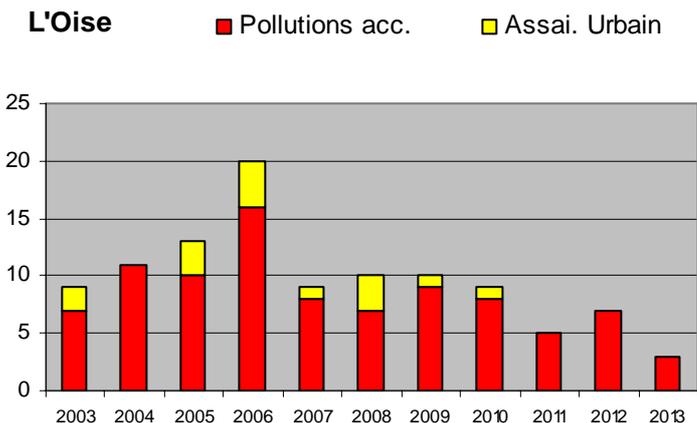
La Seine



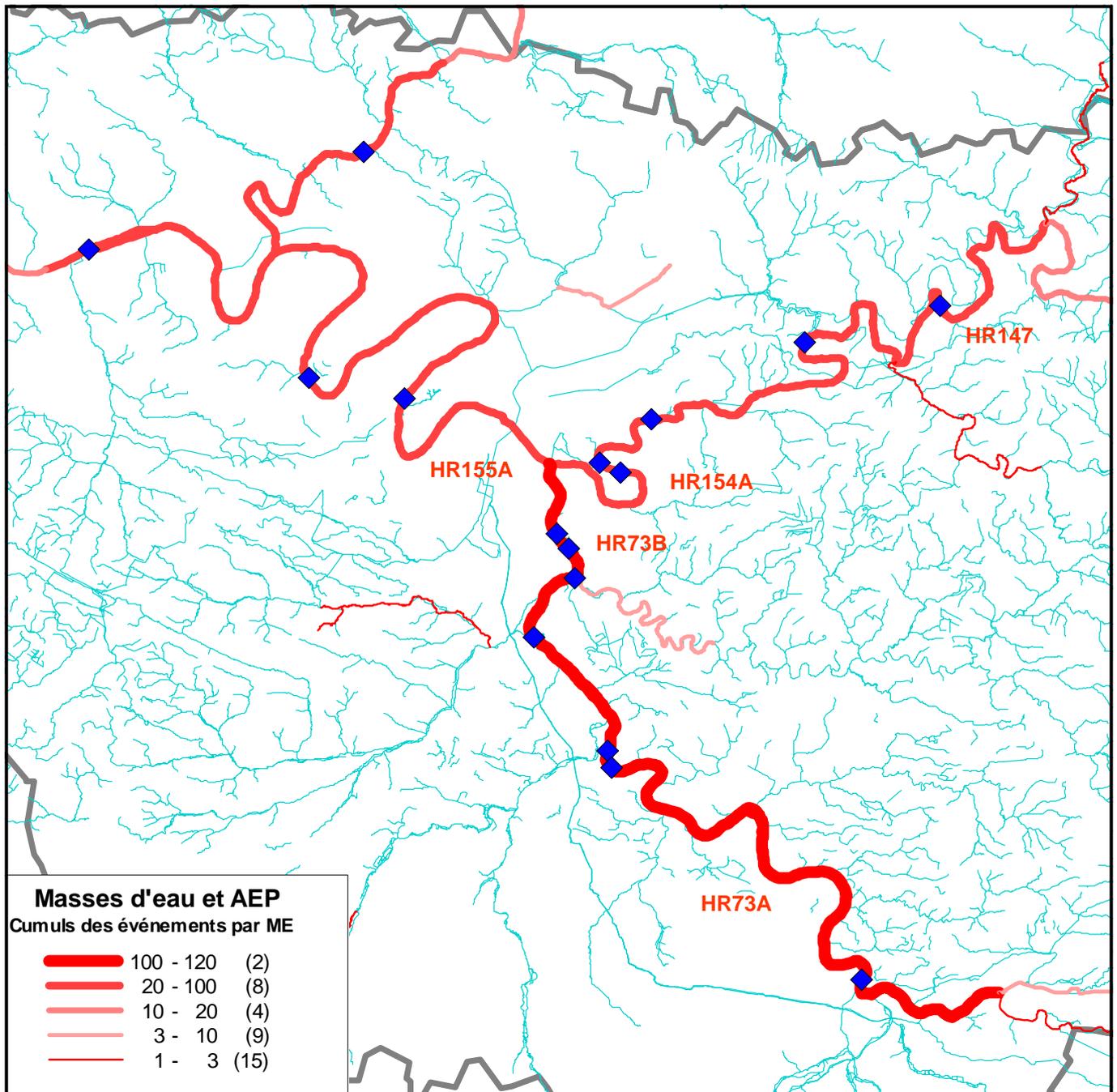
La Marne



L'Oise



Masses d'eaux et prises d'eau de la région Île-de-France



La carte ci-dessus est zoomée sur la région Île-de-France et sur l'emplacement des prises d'eau pour l'alimentation en eau potable (losanges bleus).

Les masses d'eau (ME) sont représentées en rouge. Leurs épaisseurs sont proportionnelles au nombre de pollutions accidentelles cumulées sur chaque ME.

On trouvera en annexe, un tableau précisant ces cumuls pour les ME les plus atteintes.

Les masses d'eau les plus vulnérables (40 pollutions et plus) sont situées sur:

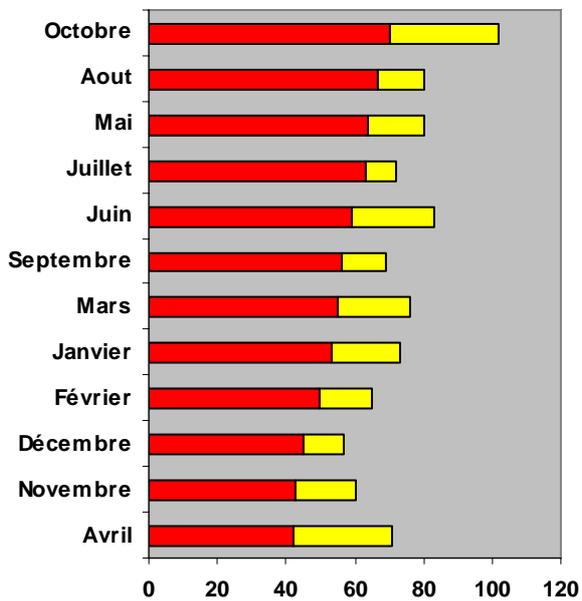
- la Seine à l'amont de Paris HR73B (111), HR73A (102), dans la traversée et aval proche de Paris HR155A (46),
- la Marne aval HR154A (42).

Bon nombre d'événements signalés sont situés sur les masses d'eau comportant **des prises d'eau pour l'alimentation en eau potable**. Il s'agit souvent d'irisations par des hydrocarbures. Rarement graves, elles nécessitent cependant un renforcement quasi-systématique de la filière de traitement des eaux par ajout de charbon actif.

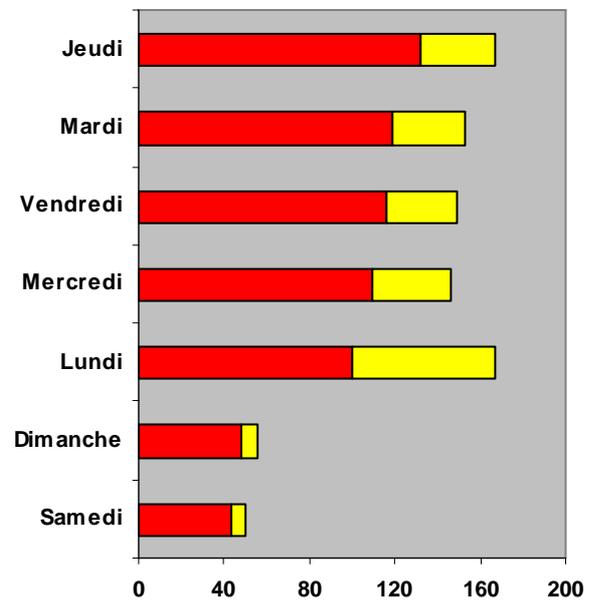
Chronologie



Répartition mensuelle



Répartition hebdomadaire



Les mois les plus touchés par les pollutions accidentelles (rouge) sont les mois **de mai à octobre**. Un nombre moindre de pollutions est observé l'hiver.

Les déversements liés à l'assainissement sont les plus faibles durant l'hiver, période défavorable pour des travaux du fait des crues.

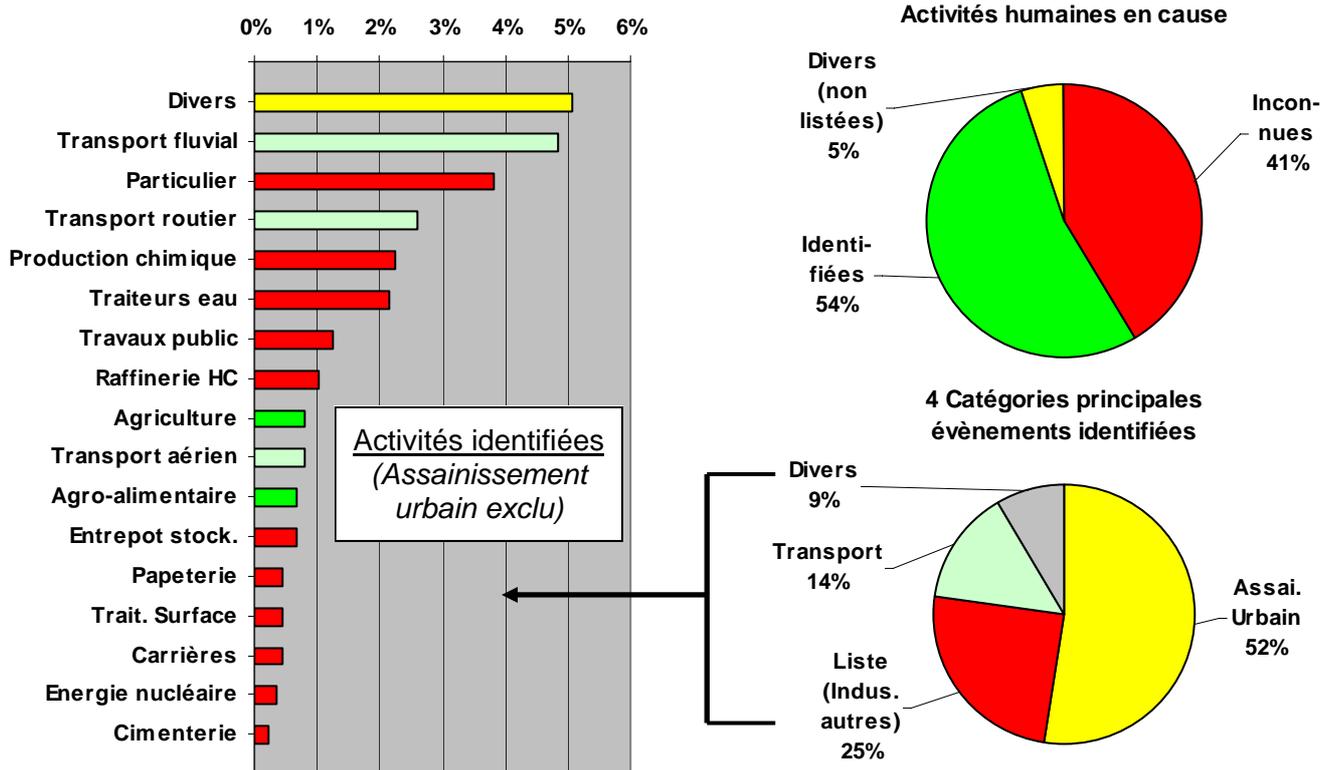
Les pollutions accidentelles (rouge) se déclenchent essentiellement durant **les jours ouvrés**.

Pour les autres types d'évènement, on observe un pic le **lundi** avec le démarrage des délestages techniques et circonstances exceptionnelles des STEP en début de semaine. Ce jour est favorable à l'exécution de travaux nécessitant plusieurs jours de travaux.



Incendie d'un entrepôt situé à Nogent-sur-Seine (juin 2011) ayant provoqué des déversements d'eau souillée en Seine

Principales activités humaines en cause



Le graphe ci-dessus indique que l'origine de **59%** des pollutions est identifiable et que **41%** ont une origine inconnue.

Le transport routier est souvent à l'origine les accidents de la circulation avec des déversements d'hydrocarbures.

On notera la part importante liée au **transport (15%)** parmi lesquels: routier, fluvial et aérien (aéroport).

Enfin, certains évènements, rarement graves sont dus à des actions (parfois volontaires) de particuliers comme des déversements d'huile de vidanges.

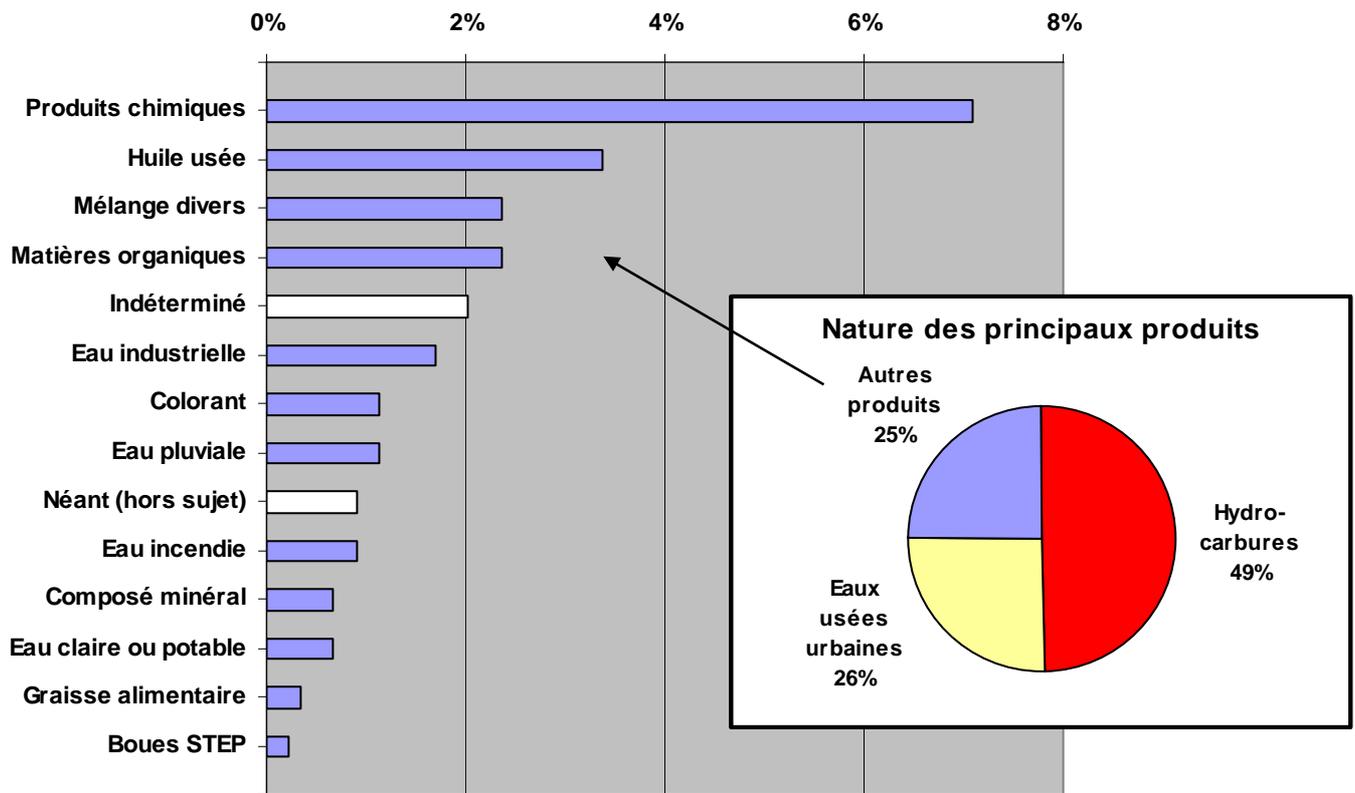
Pour le transport fluvial, les incidents les plus fréquents sont liés au dépotage de produits pétroliers ou au dégazage de cale, parfois volontaires.



Lors de son naufrage en décembre 2011, cette péniche a rejeté 300 T d'engrais phosphatés en Seine. Le fort débit de la Seine a dilué ce produit et a atténué les effets écologiques de cet accident qui auraient pu être très graves à l'étiage.

Produits rejetés

Produits rejetés (hydrocarbures et eaux usées urbaines exclus)



Hormis, les événements programmés (comme délestages techniques), une pollution accidentelle doit être **détectable** pour être signalée soit par: ses effets (cas des mortalités piscicoles), la couleur, l'odeur, et surtout par la miscibilité du produit à l'eau (irisation)... Bon nombre de produits miscibles à l'eau sont probablement déversés sans être détectés, même par des automates.

Les produits les plus souvent mis en cause sont : les hydrocarbures (49%), eaux usées urbaines, souvent non traitées (25%). Les autres produits (25%) sont listés dans le graphe ci-dessus : produits chimiques, huiles, matières organiques... A noter que le risque de toxicité pour le milieu de ces produits est rarement connu avec certitude.



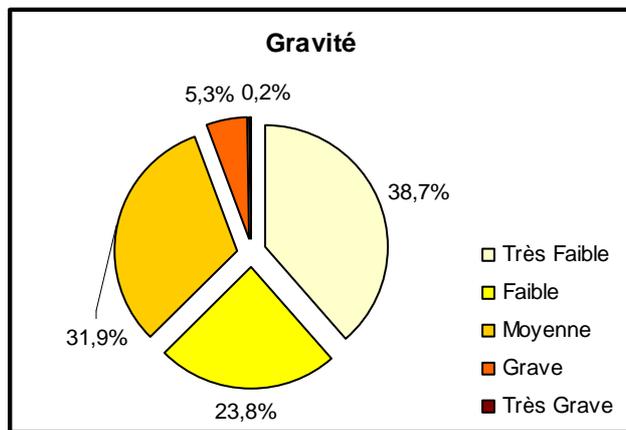
Produits chimiques stockés à proximité d'une écluse (2013)

Gravité

Le Service police de l'eau de la DRIEE a établi sa propre grille de gravité d'un événement (cf. annexes). Ce document interne a retenu l'attention du CEDRE (*).

Celle-ci comporte trois catégories de critères:

- quantité de matières dangereuses mises en cause (quantité ou surface d'irisation des hydrocarbures par ex.),
- les conséquences environnementales (linéaire d'anoxie et/ou de mortalité piscicole par ex.),
- et les conséquences économiques (gêne voir arrêt des usines de traitement d'eau potable et intervention des SDIS par ex.).



Sur les 888 évènements signalés sur la période 2003-2013, **49 évènements sont graves dont 2 jugés très graves en 2003 et 2004**. Depuis, aucun évènement très grave n'a été signalé à la DRIEE.

Parmi les **49 évènements** graves ou très graves:

- **14%** sont des eaux usées non traitées d'origine urbaines,
- **39%** sont liés à l'industrie (produits chimiques),
- **37%** correspondent à des hydrocarbures ou des huiles déversés en grande quantité,
- enfin **10%** ont une origine qui n'est pas clairement établie, seuls les effets sont observés.

(*) **CEDRE** : Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Brest).

Evènements les plus graves

(depuis la mise en place de la base de données)

(triés par ordre chronologique)

RUEIL-MALMAISON	SEINE	1984		(60T)
NOISIEL	MARNE	1988		AEP très impactée
SAINT-JUST-EN-CHAUSEE.	Thérain	1988		(3600 T sur 20 km)
COLOMBES	SEINE	1989		Importante
SAINT-CLOUD	SEINE	1990		Importante
SURESNES	SEINE	1992		(300 T Suresnes-Mantes)
MAREUIL-LE-PORT	MARNE	1993		(10 T)
ANNET-SUR-MARNE	MARNE	1993		AEP impactée
BOUGIVAL	SEINE	1994		(20 T)
CONFLANS-SAINT-HONORINE.	SEINE	1995		(200 litre HC)
ORLY	SEINE	1995		AEP très impactée
VINCELLES	MARNE	1999		Importante
CHATEAU-THIERRY	MARNE	2001		(200 kg poissons morts)
PECY ru Vallière		2002		(700 kg de Poissons morts)
CORBEIL-ESSONNES	SEINE	2003		Importante
ATTICHY	AISNE	2004		Anoxie et mort piscicole

Légende

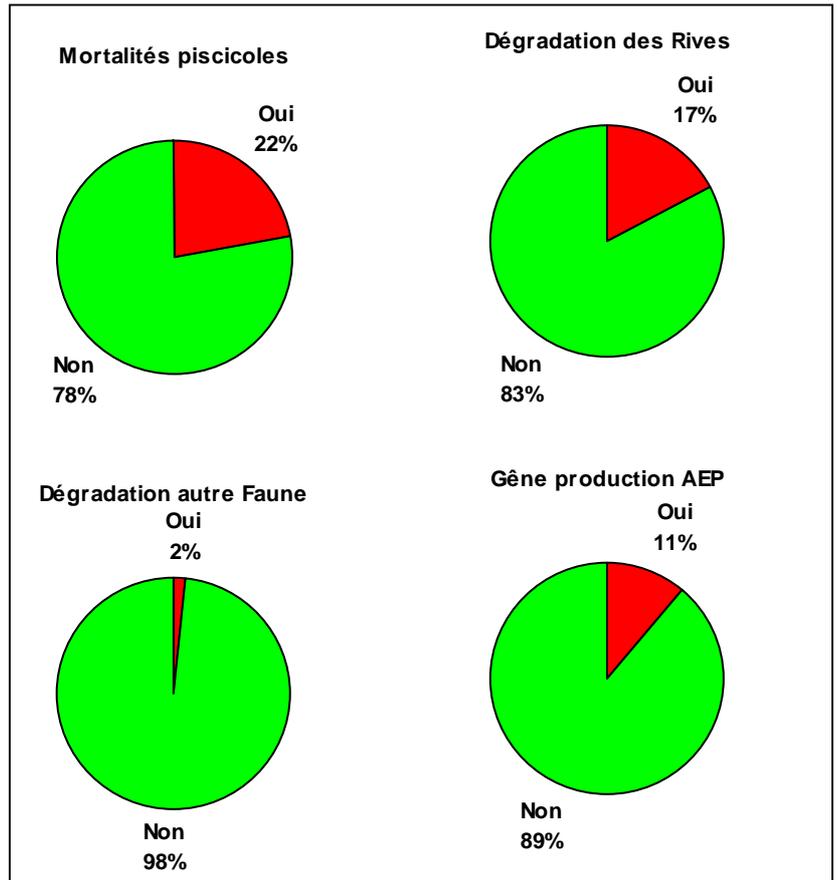
	Produits chimiques
	Mortalité piscicole
	Transport aérien
	Transport fluvial

Effets sur le milieu et conséquences

Moins d'un **quart** des événements (**22%**) ont entraîné des mortalités piscicoles, **2%** une atteinte des autres espèces de faune (parfois des oiseaux) et **17%** ont provoqué une dégradation des rives (essentiellement des souillures par les hydrocarbures).

Près de **11%** des pollutions ont perturbé la production d'eau potable : renforcement des traitements, arrêt de la production de quelques heures voir plus.

Il est rappelé que les pollutions accidentelles sont souvent détectées en Seine ou ses affluents à l'amont rapproché de Paris, là où se situent les principales grosses usines de production d'eau potable (AEP) parmi lesquelles: Champagne-sur-Seine, Corbeil-Essonnes, Viry-Chatillon, Morsang-sur-Seine, Orly, Choisy-le-Roi.

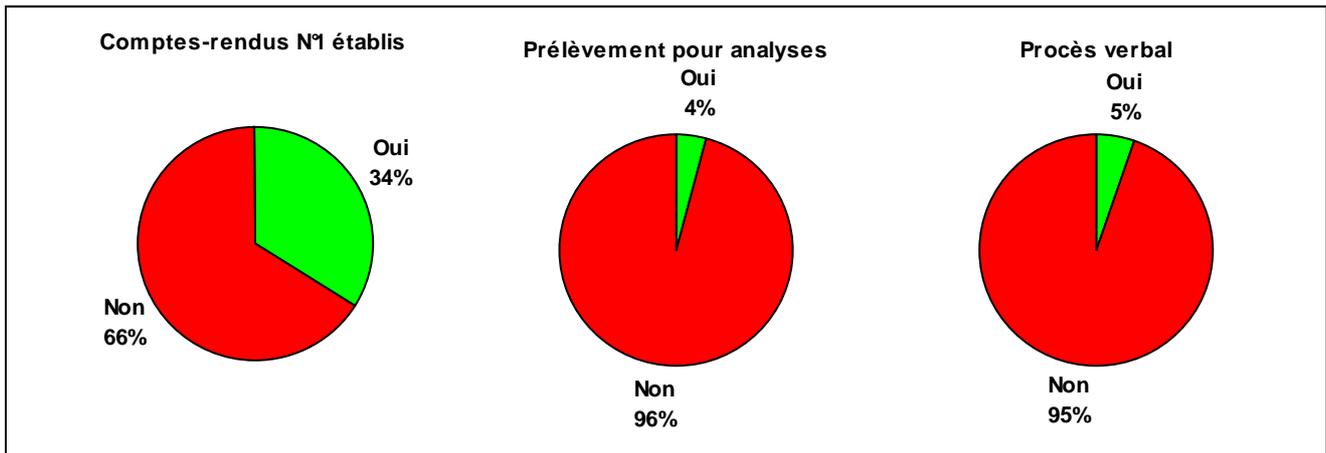


Dégradation du lit d'une rivière par un rejet industriel à Evergnicourt (2008).

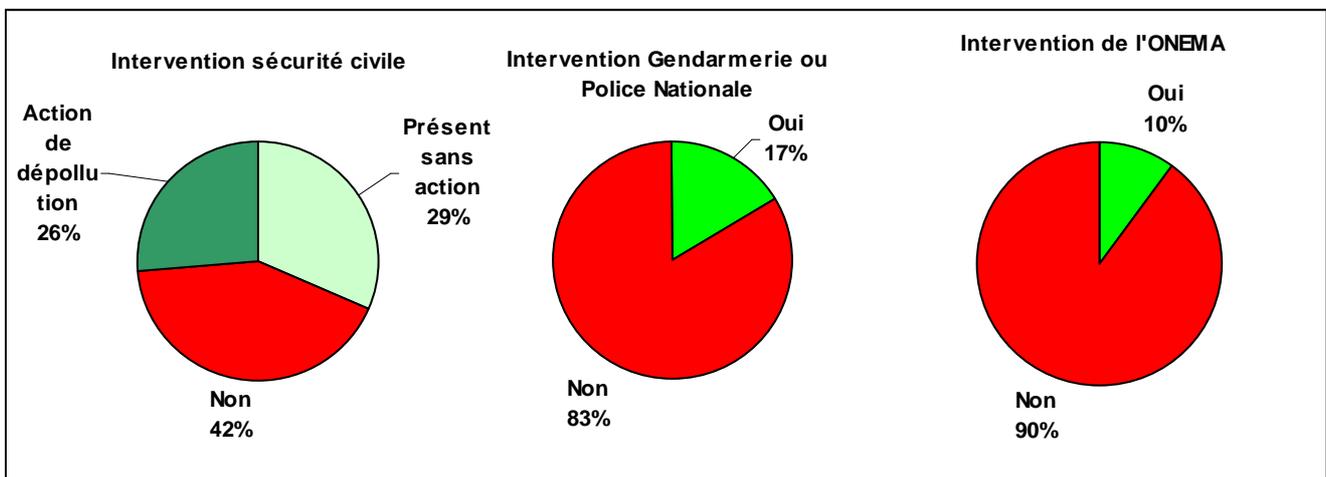


Atteinte à la vie piscicole : Poissons morts Etang Godard à Rethel (2011).

Suites et interventions



Un tiers **des événements** ont fait l'objet d'un CR1 (immédiatement ou a posteriori) et **5%** ont entraîné l'établissement d'un procès verbal par : VNF, DRIEE, ONEMA ou les forces de l'ordre (gendarmerie ou police nationale). Ce faible taux d'établissement de procès-verbaux s'explique par le faible pourcentage d'identification du responsable de l'événement.



Outre les agents de VNF et de la DRIEE, les pollutions accidentelles mobilisent parfois de nombreux acteurs responsables de l'environnement, souvent plusieurs heures et parfois jours, comme :

- Sécurité civile, SDIS (présent **58%** du temps et **26%** avec intervention) qui disposent des moyens de lutte contre les pollutions accidentelles (barrages flottants)
- Forces de l'ordre Gendarmerie ou Police nationale (**17%**)
- Agents de l'ONEMA (et parfois fédération de pêche) (**10%**)



Mise en place d'un barrage flottant lors d'une pollution accidentelle par une péniche coulée à Paris (2011).

Conclusions

La présente synthèse établit un bilan sur le territoire de compétence « Police de l'eau » de la DRIEE de 11 années d'observations des pollutions **non chroniques** : pollutions accidentelles, délestage technique...

L'outil, mis en place dès 1983, permet la bancarisation des événements dès lors que les informations transmises soient fiables et suffisantes, notamment en l'absence de CR1.

Bien que fondée sur une information par nature partielle du fait des circuits d'information imparfaits et des changements de périmètre de compétence du service en charge de la police de l'eau des axes du bassin de la Seine, cette synthèse permet d'identifier les principales sources de pollution, les cours d'eau impactés, la nature des polluants rejetés et leur incidence sur le milieu.

Elle met notamment en évidence le lien entre la densité urbaine et les pollutions observées.

Afin de fiabiliser les circuits d'information et ainsi les données bancarisées, la DRIEE travaille actuellement à des documents permettant de définir le rôle des partenaires de terrain, en s'appuyant sur les textes réglementaires et conventions en vigueur.

Cette action permettra également aux acteurs, essentiellement VNF et SDIS, d'agir plus rapidement et efficacement :

- dans la transmission des alertes,
- l'identification des sources,
- et le cas échéant, l'interruption de la source de pollution.



Pour mémoire, dernière grosse mortalité observée à Bougival en juillet 1994. Plus de 20 T de poissons morts avaient été récupérés. Depuis, aucune atteinte à la vie piscicole aussi grave n'a été observée en Seine.

ANNEXES

**Listing des 50 évènements graves
et très graves
signalés de 2003 à 2013**

Signification des colonnes du listing

**Nombre de pollutions accidentelles
par masses d'eau**

Exemple de compte-rendu N° 1 (CR1)

Grille de saisie du logiciel

Grille de gravité proposée par la DRIEE

Glossaire, Liens web et adresses mails utiles

LISTE DES EVENEMENTS OBSERVES : Evènements graves et très graves signalés de 2003 à 2013

PERIODE DU : 01/01/2003 AU 31/12/2013

N°	Date	Cours d'eau	Type	Titre	Dpt Commune	Mort	PEA	Sec c.	CR1	PV
1851	12/09/2003	OISE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	pollution industrielle à venette	60 VENETTE	Oui	Non	Non	Non	Oui
2065	22/09/2003	MARNE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	incendie à château thierry	02 CHATEAU-THIERRY avenue soissons	Oui	Non	Non	Oui	Non
2016	01/10/2003	SEINE	POLLUTION ACCI. Gravité Très Grave	huile à CORBEIL	91 CORBEIL-ESSONNES Essonne	Oui	Non	Oui	Non	Non
1846	05/10/2003	AISNE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	pollution organique à choisy au bac	60 CHOISY-AU-BAC Francport, pk 99	Oui	Non	Non	Oui	Non
2060	01/01/2004	MARNE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	fuel à annet sur marne	77 ANNET-SUR-MARNE	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
2222	27/04/2004	SOMME	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	eau usée à St quentin	02 SAINT-QUENTIN	Oui	Non	Non	Oui	Non
2219	02/08/2004	Aff. Somme	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	acide nitrique au nouvion en thierache	02 LE NOUVION-EN-THIERACHE	Oui	Non	Non	Oui	Non
2216	11/08/2004	AISNE	POLLUTION ACCI. Gravité Très Grave	pollution chimique à attichy	60 ATTICHY	Oui	Non	Non	Non	Oui
2737	25/10/2004	Aff. Oise	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	HC THERAIN A MONTATAIRE	60 MONTATAIRE	Non	Non	Non	Non	Non
2299	24/06/2005	SEINE	MORT PISCICOLE Gravité Grave	alerte oxygène en dans les yvelines	78 CHATOU Chatou (point amont retenu pour la carto - WT)	Oui	Non	Oui	Non	Non
2305	27/07/2005	SEINE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	peinture à flins	78 FLINS-SUR-SEINE	Oui	Oui	Non	Non	Non
2256	16/08/2005	OISE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	déversement chimique dasn l'Oise	02 CHAUNY site de l'usine Arkéma	Non	Non	Non	Oui	Oui

LISTE DES EVENEMENTS OBSERVES : Evènements graves et très graves signalés de 2003 à 2013

PERIODE DU : 01/01/2003 AU 31/12/2013

N°	Date	Cours d'eau	Type	Titre	Dpt Commune	Mort	PEA	Sec c.	CR1	PV
2342	09/06/2006	OISE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	Pollution d'hydrocarbures dans l'Oise	95 MERY-SUR-OISE	Non	Oui	Non	Non	Non
2415	21/06/2006	OISE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	Pollution de l'Oise (hydrocarbure)	95 BERNES-SUR-OISE <i>Oise canalisée, bief de l'Isle adam PK 35900</i>	Non	Oui	Oui	Oui	Non
2360	07/07/2006	MARNE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	Pollution chimique sur la Marne	52 AMBRIERES <i>barrage de Val court, Zi de Saint Didier</i>	Oui	Non	Non	Non	Non
2751	01/03/2007	SEINE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	DEVERSEMENT PAR M-REAL	27 ALIZAY	Non	Non	Non	Non	Oui
2705	03/01/2008	MARNE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	INCENDIE Ste LAURENT A LAGNY/M.	77 LAGNY-SUR-MARNE	Non	Oui	Oui	Non	Non
2701	07/01/2008 4 jour(s)	OISE	CIR. EXCEP STEP Gravité Grave	PAPETERIE PT STE MAXENCE	95 MERY-SUR-OISE <i>EAU INDUST.</i>	Non	Oui	Non	Non	Non
2498	17/03/2008	Aff.Maime	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	POLLUTION CHIMIQUE EN MARNE	77 MITRY-MORY <i>Ru La Beauvonne puis Mame de Mitry-Mory à Ne</i>	Non	Oui	Oui	Oui	Non
2703	12/04/2008	OISE	CIR. EXCEP STEP Gravité Grave	ARRET AEP DE MERY	95 MERIEL <i>EAU U. URBAINE</i>	Non	Oui	Non	Non	Non
2638	16/06/2008	MARNE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	HC A LAGNY	77 LAGNY-SUR-MARNE <i>Ru Bicheret</i>	Non	Oui	Oui	Non	Non
2640	13/07/2008	Aff. Oise	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	HUILE OU HC DANS NONETTE GOUVIEUX	60 GOUVIEUX <i>PRODUIT CHIMIQU.</i>	Non	Non	Non	Non	Non
2507	31/07/2008	MARNE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	IRISATION SUR MARNE	93 NOISY-LE-GRAND <i>Rue Léon Bernard, rive gauche, rejet d'assainiss</i>	Non	Oui	Oui	Oui	Non
2511	13/08/2008	CAN. LAT. OISE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	POLL. ACC. APPILLY (CONTRE-FOSSE)	60 APPILLY <i>Contre-fossé Ecluse St Hubert pK 8.96</i>	Oui	Non	Oui	Oui	Non

LISTE DES EVENEMENTS OBSERVES : Evénements graves et très graves signalés de 2003 à 2013

PERIODE DU : 01/01/2003 AU 31/12/2013

N°	Date	Cours d'eau	Type	Titre	Dpt Commune	Mort	PEA	Sec c.	CR1	PV
2526	11/03/2009	SEINE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	HC - ARRET USINE AEP PECQ	78 CROISSY-SUR-SEINE La Seine en rive droite pk= 48.86 tuyau N° R023	Non	Oui	Non	Oui	Non
2660	07/06/2009	SEINE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	SOLVANT (NAPHTA) A GAILLON	27 GAILLON Amont écluse NUFARM	Non	Non	Non	Non	Non
2541	15/06/2009	SEINE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	HC AMONT AEP CHOISY-LE-ROI	94 CHOISY-LE-ROI RG approximativement 200 en amont AEP Choisy	Non	Oui	Oui	Oui	Non
2547	30/06/2009	SEINE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	HC à Villeneuve le Roi	94 VILLENEUVE-LE-ROI angle de la rue honoré Ourset et Quai marcel Co	Non	Oui	Oui	Oui	Non
2560	25/08/2009 1 jour(s)	CAN. SAMBRE OI.	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	POISSONS MORT (760 kg) A BOUE	02 BOUE Réservoir de Boué	Oui	Non	Non	Oui	Non
2557	09/09/2009	MARNE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	HUILE HC METAUX A NOISIEL	77 NOISIEL Rive G entre pk156.8 bis et 158.5 bis Bd Pierre C	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
2571	27/09/2009	MARNE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	HC à JOINVILLE-LE-PONT	94 NOGENT-SUR-MARNE Port de plaisance de Nogent-sur-Mame	Non	Oui	Oui	Oui	Non
2725	30/09/2009	OISE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	HC A MERIEL	95 MERIEL	Non	Oui	Non	Non	Non
2561	27/01/2010	OISE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	POLLUTION du CONTRE-FOSSE A PASSEL	60 PASSEL Ru et contre-fossé du canal Lat. l'Oise	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
2601	26/05/2010	OISE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	EPAVE VOITURE A CHAMPAGNE/O.	95 CHAMPAGNE-SUR-OISE Pt de Champagne sur Oise RD pk 31-32	Non	Oui	Oui	Oui	Non
2616	03/11/2010 6 jour(s)	MARNE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	HC à GERMIGNY l'VEVEQUE (77)	77 GERMIGNY-L'VEVEQUE Germigny l'Veveque- Congis sur T. - Poincy	Non	Non	Oui	Oui	Non
2617	09/11/2010	YONNE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	SHAMPOING DEVERSE A MIGENNES (89)	89 MIGENNES pont Carré de Migennes	Non	Non	Oui	Non	Non

LISTE DES EVENEMENTS OBSERVES : Evènements graves et très graves signalés de 2003 à 2013

PERIODE DU : 01/01/2003 AU 31/12/2013

N°	Date	Cours d'eau	Type	Titre	Dpt Commune	Mort	PEA	Sec c.	CR1	PV
2621	09/12/2010	AISNE	MORT PISCICOLE Gravité Grave	MORTALITE PISCICOLE A BOURG-ET-COMIN	02 BOURG-ET-COMIN Sas de l'écluse de la Cendrières à Bourg-et-comi	Oui	Non	Non	Non	Non
2634	01/02/2011 63 jour(s)	SEINE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	PCB DANS STEP D'EVRY	91 EVRY Dans le réseau en amont de la STEP	Non	Non	Non	Non	Non
2753	09/05/2011 6 jour(s)	AISNE	MORT PISCICOLE Gravité Grave	MORTALITE PISCICOLE ETANG GODART	08 RETHEL Plan d'eau du Godard	Oui	Non	Oui	Non	Non
2756	28/05/2011	MARNE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	POLLUTION A FUBLAINES	77 FUBLAINES lieu-dit les "basses fermes" en rive gauche et Me	Non	Oui	Non	Oui	Non
2758	06/06/2011	CAN. SAMBRE OI.	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	MORTALITE PISCICOLE A HANNAPES	02 HANNAPES Bief 2 à 4 psecteur d'Etreux	Oui	Non	Non	Non	Non
2760	13/06/2011 3 jour(s)	OISE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	HUILE VIDANGE BUTRY-MERY/O.	95 BUTRY-SUR-OISE De Meriel-Butry/O. à Méry/O. pk 21.5 à 25.5	Non	Oui	Oui	Oui	Non
2759	14/06/2011	SEINE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	HC DETECTES PAR CAPTEURS LYONNAISE	78 CROISSY-SUR-SEINE Les tuyaux R13, R14 ou R15 sont suspectés (1k	Non	Oui	Non	Non	Non
2763	21/07/2011	SEINE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	HC ROCHE GUYON	95 LA ROCHE-GUYON pk 133 en Rive droite	Non	Non	Oui	Non	Non
2779	07/12/2011 10 jour(s)	SEINE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	PENICHE "COLUCHE" ECHOUEE	95 LA FRETTE-SUR-SEINE à proximité de l'Usine Seine Aval du SIAAP	Non	Non	Oui	Non	Non
2793	13/06/2012 2 jour(s)	OISE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	Huile vidange MERY/O.	95 MERY-SUR-OISE Méry/O.-Butry/O. des pk 21,5 à 25,5 en RG	Non	Non	Oui	Oui	Oui
2858	19/08/2012 3 jour(s)	OISE	POLLUTION ACCI. Gravité Grave	INCENDIE DANS ZI DE BRUYERES-SUR-OISE	95 BRUYERES-SUR-OISE Zone industrielle	Non	Oui	Non	Non	Non
2827	06/06/2013 51 jour(s)	SEINE	CIR. EXCEP STEP Gravité Grave	INCENDIE STEP EVRY	91 EVRY STEP EVRY	Non	Oui	Oui	Non	Non

LISTE DES EVENEMENTS OBSERVES : Evènements graves et très graves signalés de 2003 à 2013

PERIODE DU : 01/01/2003 AU 31/12/2013

N°	Date	Cours d'eau	Type	Titre	Dpt Commune	Mort	PEA	Sec c.	CR1	PV
2831	15/07/2013 1 jour(s)	CAN. SAMBRE OI.	MORT PISCICOLE Gravité Grave	MORTALITE PISCICOLE A ETREUX	02 ETREUX bief N°2	Oui	Non	Non	Non	Non

MATIERE ORGAN.

LISTE DES EVENEMENTS OBSERVES : octobre 2009

1

PERIODE DU : 22/10/2009 AU 29/10/2009

2

SIGNIFICATION
DES COLONNES
EXEMPLE

N°	Date	Cours d'eau	Type	Titre	Dpt Commune	Mort	PEA	Sec c.	CR1	PV
2565	22/10/2009	MARNE	CIR. EXCEP STEP Gravité Très Faible	DEV. EUB AU PERREUX/M.	94 LE PERREUX-SUR-MARNE (EP TR 58406 code CG94) rue Pierre Brossolett EAU U. URBAINE	Non	Non	Non	Non	Non
2566	27/10/2009	SEINE	CIR. EXCEP STEP Gravité Très Faible	DEBORDEMENT EU STEP ANDELYS	27 LES ANDELYS 20 rue du Bord de l'eau	Non	Non	Non	Non	Non
2567	28/10/2009	YONNE	POLLUTION ACCI. Gravité Très Faible	NAPPE HC A AUXERRE	89 AUXERRE La maladière	Non	Non	Oui	Non	Non
2568	29/10/2009 1 jour(s)	SEINE	POLLUTION ACCI. Gravité Moyenne	HC à BEAULIEU LE MERIOT	10 LE MERIOT Entrée du Canal de Beaulieu à le Mériot du pK2	Non	Non	Oui	Oui	Non
3	4	5	6	7	8	10	11	12	13	14
			17		9			15		

1 Titre de l'extraction

13 CR1 : Rédaction d'un Compte rendu N° 1 établie par le SNS (Oui/Non)

2 Période d'extraction des événements dans la base de données

8 Département et commune (la plus en amont si l'étendue atteinte concerne plusieurs communes)

9 Informations complémentaires sur la zone géographique concernée

3 Identifiant de l'événement (N° Ordre)

14 PV : au titre de la Police de l'eau et/ou au titre du domaine public fluvial

15 Nature du produit mis en cause

4 Date de l'événement et éventuellement durée en jours

16 Date d'impression

5 Cours d'eau concerné

17 Gravité (5 niveaux)

6 Type d'événement (par ex. Pollution Acc.)

NB: les événements sont classés par ordre chronologique et non pas par N° d'ordre

7 Titre de l'événement

Liste des masses d'eau comportant 5 et plus de 5 pollutions accidentelles de 2003 à 2013

Code ME	Masse d'eau	Nombres	Graves ou très graves
HR73B	La Seine du confluent de l'Essonne (exclu) au confluent de la Marne (exclu)	102	3
HR73A	La Seine du confluent de l'Yonne (exclu) au confluent de l'Essonne (exclu)	80	1
HR154A	La Marne du confluent de la Gondoire (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	63	3
HR155A	La Seine du confluent de la Marne (exclu) au confluent du Ru d'Enghien (inclus)	46	0
HR155B	La Seine du confluent du Ru d'Enghien (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	40	4
HR228A	L'Oise du confluent de l'Esches (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	30	6
HR185	L'Oise du confluent de l'Ailette (exclu) au confluent de l'Aisne (exclu)	30	2
HR216C	L'Oise du confluent de l'Aisne (exclu) au confluent du Thérain (exclu)	26	2
HR147	La Marne du confluent de l'Ourq (exclu) au confluent de la Gondoire (exclu)	24	5
HR216A	L'Oise du confluent du Thérain (exclu) au confluent de l'Esches (exclu)	21	2
HR230B	La Seine du confluent de la Mauldre (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	20	2
HR230A	La Seine du confluent de l'Oise (exclu) au confluent de la Mauldre (exclu)	19	1
HR211	L'Aisne du confluent de la Vesle (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)	14	2
HR137	La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au confluent de l'Ourq (exclu)	9	1
HR102	L'Yerres du confluent du Ru du Cornillot (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	8	0
HR516	Canal Sambre à l'Oise	7	3
HR130A	La Marne du confluent de la Saulx (exclu) au confluent de la Somme Soude (exclu)	7	0
HR130B	La Marne du confluent de la Somme Soude (exclu) au confluent de la Semoigne (exclu)	7	0
HR178B	L'Oise du confluent de la Serre (exclu) au confluent de l'Ailette (exclu)	6	1
HR34	La Seine du confluent du Ru de Faverolles (exclu) au confluent de la Voulzie (exclu)	6	0
HR502	Canal du Nivernais	6	0
AR56C	CANAL DE ST-QUENTIN VERS LA SOMME CANALISéE	6	0
HR70A	L'Yonne du confluent de l'Armançon (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	5	1

Renseignements généraux

Date rédaction CR1 :

Rédacteur :

Date et heure de l'infraction :

Subdivision territoriale concernée :

LOCALISATION

Commune :

Nom du milieu récepteur :

MILIEU AFFECTE PAR LA POLLUTION

Type:

- Cours d'eau
- Nappe
- Plan d'eau fermé
- Canal
- autre (préciser):

Complément de localisation (rive, pK, N° plaque, coordonnées...):

Type de pollution

Type de la pollution Organique Chimique Hydrocarbure Physique

Nature exacte du ou des principaux polluants :

Origine de la pollution

 Origine industrielle

- BTP
- Papeterie
- Cimenterie ou carrière
- Traitement de surface
- Industrie du textile
- Industrie du bois
- Industrie de l'automobile
- Société de traitement d'eau
- Autres (préciser):

 Origine agricole

- Élevage
- Épandage
- Culture (pesticide, désherbant...)
- Entrepôts
- Autre (préciser):

 Origine urbaine

- Station d'épuration
- Vidange de cuve
- Fuite de réseau
- Autre (préciser):

 Origine transport

- Accident
- Vidange
- Fausse manœuvre
- Autre (préciser):

 Autres (préciser):

Responsable présumé

- Société, Entreprise
- Collectivité
- Particulier

Nom

Infraction(s) antérieure(s):

Adresse

Impact de la pollution

NATURE DES DOMMAGES

- Mortalité piscicole
- Atteinte aux berges
- Pollution de la Nappe
- Arrêt ou perturbation de l'alimentation en eau potable
- Autre (à préciser):

Préciser l'étendue des dégâts :

INTERVENTION SUR LE SITE

QUI?

- Pompiers
- Société privée
- Société responsable
- Armée
- Autres (à préciser):

QUOI?

- Confinement
- Pompage
- Pose de barrage
- Utilisation de produits absorbants
- manoeuvres de barrage (préciser):
- Autre (à préciser):

Constat de l'infraction

AU TITRE DU DPF

Y-a-t-il eu PV?

- oui
- non

Agent de constatation :

Date du constat :

AU TITRE DE LA POLICE DE L'EAU ET DE LA PECHE

Y-a-t-il eu PV?

- oui
- non

Agent de constatation :

- Agent ONEMA
- Gendarmerie
- Agent SNS

- Police Nationale
- Autre agent assermenté :

Date du constat :

Observations diverses – croquis...

LOGICIEL « EVENEMENT »

Formulaire d'accueil

Menu d'accueil : Formulaire

EVENEMENTS IMPORTANTS
ET SUCEPTIBLES D'INFLUENCER LA QUALITE DES EAUX

GESTION DES EVENEMENTS

Outils complémentaires

QUITTER EVENEMENTS

Version d'avril 2014

DRIEE/ Service Police de l'eau
Cellule Connaissance et réseau de mesure
Bougival

Module de saisie

N° : 2891 du 01/04/2014 au 01/04/2014

Titre: **INCENDIE ENTREPOT POINCY (77)**

Type d'événement: 10 POLLUTION ACCI.

Origine Information: 13 MAIL

Commentaires ou/et observations

Dans son mail du 01/04/2014 Guillaume BAILLY (DRIEE/UT77) indique :

Pour information, j'ai été informé par le SIDPC d'un incendie de bois aggloméré sous le auvent d'un entrepôt dans lequel des déchets du BTP sont stockés illégalement (affaire connue de l'UT DRIEE avec action de l'administration mais entreprise en liquidation).

Des gens du voyage ont quitté le site hier. Aucun moyen de rétention des eaux incendie est présent sur site, dès lors les pompiers ont déversé depuis hier 1000 m3 d'eau incendie (avec émulseurs) dans le contre fossé qui rejoint le Ru de Montciny? (ruisseau de mansigny selon Bd-carthage) qui se déverse dans le canal de l'Ourq puis dans la Marne. Un peu d'eau est rentré à l'intérieur de l'entrepôt où des mélanges de déchets du RTP peuvent contenir un peu d'amiante. Les

Dégâts constatés

Ru de Mansigny atteint, Marne ??

Gène Produc Eau Alim

Atteinte à la vie piscicole

Atteinte Nappe Alluviale

Dégrad. Berges ou Flore

Dégrad. Faune divers

Indice de gravité: 2 Faible

SANS FILTRE MAJ du : 04/2014 12:0

Localisation (depuis l'observation la plus en amont)

Cours d'eau: 23 Affluents MARNE

Commune: 77369 POINCY VNF Oui

Lieu-dit/ Etendue: ruisseau de mansigny

Département: 77 SEINE ET MARNE IDF

Code ME: HR147-F6422000 ruisseau de mansigny

Intervention des services et PV CR1

Pompiers: DRIEE Gendarmerie-Police ONEMA VNF Poursuites

Présence Pompiers

Action dépollution 1000 m3 émulseurs

Produit (nature et quantité) et Responsabilité

Nature: 15 EAUX INCENDIE Quantité:

Respons.: 00 NON REFERENCE Respons.:

Activité: 23 ENTREPOT STOCK.

Enr : 2753 sur 2755

Indice_Gravité_V2.xls

L'indice de gravité est déterminé par le critère le plus pénalisant.

Indice de Gravité		1- Très Faible	2-Faible	3-Moyenne	4-Grave	5-Très Grave	Note
Quantité de Matières dangereuses	Déversement d'HC	Irisation de <5 m de large et <2 km long	Irisation de 5 à 20 m de large et 2 à 5 km de long	Irisation de 20 à 50 m de large et 5 à 10 km de long	Irisation de 50 à 100 m de large et de 10 à 50 km long	Irisation de >=100 m de large de >50 km long	La nature et la quantité du produit déversé sont souvent inconnues ou imprécises
	ou Quantité déversée lorsqu'elle est connue en m3	V<0.1 m3	0.1<V<1 m3	1<V<5 m3	5<V<50 m3	>50 m3	
Conséquences Environnementales	Produit chimique non identifié coloré et/ou odorant	Apparement Produit non toxique ??	Produit coloré et/ou odorant sans toxicité			Produit très toxique: avec conséquence sur la vie animale voire humaine ou produit radioactif	
	Hydrocarbures et matières organiques exclus	Absence d'effet sur le milieu (PAS de mortalité piscicole)					
Conséquences Economiques	Linéaire concerné en m	moins de 10	10<L<100	100<L<1000	1000<L<5000	>5000	Estimée par la surface et/ou mesure [O2]
	Déversement de matières organiques ayant entraîné une mortalité Piscicole	neant	moins de 5 poissons morts Localisés	10 kg à 100kg	100 kg à 10 000kg	> 10 000 kg	
Conséquences Economiques	et/ou une diminution sensible de la Concentration en [O2]	pas de diminution significative de l'oxygène dissous	>5 mg/l en permanence	2< O2 < 3 mg/l et moins de 2 h	1< O2 < 2 mg/l entre 2 et 4 h	O2 <1mg/l plus de 4 h	
	Dispositif de lutte: Nature des interventions	pas de déplacement des SD/S	déplacement et reconnaissance des pompiers sans intervention	Pose d'un barrage flottant ou bouclins absorbants	Pose d'un barrage et récupération par un bateau spécialisé	Pose d'un barrage et récupération par bateau spécialisé	
Conséquences Economiques	Déclenchement d'un plan : (ORSEC ou Autre)	néant	néant	néant	Départemental	Régional (ex: plan alimentation en eau potable)	Assez bien connue
	Production eau potable (AEP)	Pas de gêne	Peu de gêne	Gêne de la production	Renforcement du traitement sans arrêt de l'usine AEP	Arrêt d'une usine supérieure à 48 h utilisation de interconnexion des usines	Connue mais pas transmis

0 pour événement autre qu'une pollution accidentelle et noté pour mémoire
9 lorsque l'indice n'est pas encore déterminé

La Présence de journalistes, d'élus ou de représentant de l'administration de haut niveau ne constitue pas un critère de gravité vis à vis de l'impact écologique.

Glossaire

AEP : Alimentation en eau potable (Usine de production d'eau potable)

AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie

BDD : base de données

CEDRE : Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux

Circonstances exceptionnelles de déversements des STEP L'article 15 de l'arrêté du 22 juin 2007 indique :

Les stations d'épuration doivent respecter les performances de traitement minimales indiquées au présent chapitre, pour un débit entrant inférieur ou égal au débit de référence mentionné à l'article 2 [l, e]). Elles peuvent ne pas respecter ces performances dans les situations inhabituelles suivantes :

- *précipitations inhabituelles (occasionnant un débit supérieur au débit de référence) ;*
- *opérations programmées de maintenance réalisées dans les conditions prévues à l'article 4, préalablement portées à la connaissance du service chargé de la police de l'eau ;*
- *circonstances exceptionnelles (telles qu'inondation, séisme, panne non directement liée à un défaut de conception ou d'entretien, rejet accidentel dans le réseau de substances chimiques, actes de malveillance).*

Compte rendu N°1 (CR1) Formulaire, résumant l'essentiel des faits. La circulaire du 18 février 1985 définit le compte rendu N°1 et la liste des organismes destinataires. Le CR1 a été complété et amélioré par la DRIEE sous forme d'une check liste de 2 pages.

DCE : La directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000

Délestage technique : déversement temporaire d'un système de collecte des eaux usées, afin de réaliser des travaux sur le réseau d'assainissement (Curage par ex.). Ces rejets sont le plus souvent programmés soumis à déclaration, voire autorisation.

DO : déversoir d'orage (*en fonction uniquement par temps de pluie*)

DRIEE Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'Energie d'Ile-de-France pour mémoire, le service Police de l'eau de la DRIEE a regroupé en 2010 l'ex-service « eau et environnement » du SNS, ainsi que les agents chargés de la police de l'eau au STIIC et dans les DDE de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne.

Evènement : Fait marquant aux conséquences importantes

ONEMA : Office national d'étude des milieux aquatiques

Pollution accidentelle : Il y a pollution accidentelle lorsqu'il est constaté par observation directe ou grâce aux examens de laboratoire « d'un effet nuisible non permanent sur les eaux superficielles ou souterraines provenant soit d'un évènement imprévisible soit d'un évènement provoqué plus ou moins consciemment ». (*selon la circulaire interministérielle du 18 février 1985*).

PPC : Départements de Paris et proche couronnes : Paris (75), Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis (93) et Val-de-Marne (94)

SANDRE : Secrétariat d'Administration National des Données Relatives à l'Eau

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SPE : Service Police de l'eau (de la DRIEE)

STEP : Station d'épuration

VNF : Voies navigables de France (ex-Service navigation de la Seine)

Liens web et adresses mails utiles

Site internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Pour écrire Service Police de l'eau de la DRIEE : ut-eau.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Pour déposer « une alerte pollution » : pollution.spe.driee-if@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
10, rue Crillon
75194 PARIS Cedex 04

Service police de l'eau

Rédacteur : William Thomas

Responsable de la rédaction : Julie Percelay

Octobre 2014 – DRIEE Ile-de-France – Tous droits réservés

